



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activite

Question écrite n° 46302

Texte de la question

Mme Monique Rousseau appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation concernant les difficultés économiques que rencontrent les entreprises intervenant sur le marché du bois d'industrie. Actuellement, les usines implantées en France produisent suffisamment de papier journal pour répondre à la consommation. Or, début 1996, il y a eu des importations massives de papier journal canadien, soit 71 % par rapport aux cinq premiers mois de l'année 1995, alors que la consommation française est en régression et que le recyclage des vieux papiers progresse. Cette situation a pour conséquence la fermeture de nombreuses entreprises françaises dont les résultats sont en baisse d'environ 30 % par rapport à leurs objectifs et perturbent ainsi l'ensemble de la filière bois. Elle lui demande donc quelles sont ses intentions afin de remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Le marché mondial du papier journal, qui est évalué à quelque 28 millions de tonnes est ouvert et soumis à une très forte concurrence. En effet, les producteurs nord-américains, qui assurent 50 % de la production mondiale, sont à la fois les premiers consommateurs et les principaux exportateurs, tandis que les producteurs scandinaves qui représentent près de la moitié de la production européenne, soit environ 5 millions de tonnes, sont fortement exportateurs. De plus, ces derniers contrôlent une part importante de la production européenne (France, Grande-Bretagne, Allemagne). Du fait des atouts de la France - qu'il s'agisse de l'existence d'une ressource, en bois et en vieux papiers, abondante ou du coût de l'énergie électrique -, certains papeteries scandinaves ont beaucoup investi au début des années 1990 dans cette activité. À la suite de ces investissements, la France est devenue exportateur net de papier journal. Depuis plusieurs années, ce secteur comme l'ensemble de la filière bois, subit cependant une crise grave. Les principales causes en sont les suivantes : le fort ralentissement de la demande, alors que les capacités de production se sont beaucoup accrues. En particulier, depuis le début de l'année 1996, la demande mondiale tend à stagner, ce qui entraîne un accroissement de la tension sur le marché européen, débouché traditionnel des excédents nord-américains ; les désordres monétaires qui ont pesé sur la compétitivité des producteurs situés dans les pays à monnaie forte ; les difficultés spécifiques à la presse française (diminution du nombre des lecteurs, baisse des recettes publicitaires) ; la forte concurrence entre les producteurs pour maintenir leurs parts de marché. Cette situation concurrentielle exacerbée s'est traduite par un effondrement des prix du papier journal et par une dégradation importante de la rentabilité de cette industrie. Dans ce contexte difficile, le Gouvernement demeure attentif à la situation de l'industrie papetière et se préoccupe activement de créer des conditions favorables au renforcement de la compétitivité des producteurs implantés en France. C'est ainsi qu'il s'est opposé avec succès à l'accélération du démantèlement des droits de douane consécutif aux accords de Marrakech, qui était demandée par les producteurs nord-américains et la presse française. À l'échelon national, il poursuit le programme de modernisation et d'amélioration de la compétitivité des industries du bois qu'il a initié à la suite de la crise de 1992-1993. Un programme interministériel intitulé « Compétitivité Plus » est ainsi mis en œuvre par le ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation en application d'une décision d'un comité

interministeriel de developpement et d'amenagement rural des 1994. L'objet de ce programme est de diminuer les couts de mobilisation qui oberent la competitivite de l'offre de bois francais et, tout particulierement, l'offre de bois de trituration, qui est de 15 a 20 % plus chere que celle des pays concurrents. Certaines des dispositions du projet de loi d'orientation agricole et forestiere presente prochainement par le ministere de l'agriculture concourront au meme objectif. En particulier, il est indispensable de favoriser le regroupement de l'offre du bois et de faire evoluer les modes de vente afin d'ameliorer la transparence du marche du bois et de permettre un approvisionnement des industries dans les conditions les meilleures.

Données clés

Auteur : [Mme Rousseau Monique](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46302

Rubrique : Papier et carton

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 1996, page 6528

Réponse publiée le : 17 mars 1997, page 1339